



Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 059-215900283-20250703-D_20250703_17-DE



VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 10 juillet 2025

Séance ordinaire du 03 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Étaient présents : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE Chantal WAGON, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Franck VALEMOIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK,

Absents avant donné procuration : Mathilde DESMONS à Lydie VALLIN, Philippe VERON à Didier SZYMANEK, Séverine LASNEAU à Franck VALEMOIS, Carine FIEUW à Annick BARTKOWIAK

Absent : Laurent JOVENET

Madame Dorothée LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance

17 - RECONDUCTION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE CRENEAUX PISCINE POUR LES SCOLAIRES AVEC LA VILLE DE DOUAI

Monsieur LEMAITRE rappelle à l'assemblée que suite à la fermeture de la piscine en juillet 2023, la commune de Douai a accepté de mettre à disposition des établissements scolaires (du CP au CM2), des créneaux d'utilisation de ses établissements aquatiques.

Une convention régissant les modalités administratives et financières entre les collectivités doit être établie.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la reconduction des créneaux pour toutes les classes Aubyeoises concernées,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la reconduction des créneaux pour toutes les classes Aubyeoises concernées,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

La Secrétaire de Séance

Dorothée LORTHIOS



Pour copie conforme,
Le Maire

Bernard CZECH